



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

क्षेत्रीकरणकार

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260129-D2026-1-1-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **8**

Objet : Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » : Projet d'appel à candidature 2026-2029 pour la poursuite du dispositif du campus connecté

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT

X

X

M. Benoît BALAIS

X

Mme Nathalie BOUILLARD

Mme Catherine CAILLY

M. Pascal DALIGAULT

X

X

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

X

Mme Najat LEMERAY

M. Benoît BALAIS

Mme Valérie DESQUESNE

M. Pascal DALIGAULT

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD

X

PERIGNY

M. Jérémy MORU

X

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE

X

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO

X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMENIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Francis HERMON		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L.5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE			X		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	6	5	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			42		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis sa création, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage sur le développement économique, compétence obligatoire issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et sur l'Enseignement supérieur, dont elle a pris la compétence au 1^{er} janvier 2022, afin de maintenir l'importance de son tissu industriel reconnu nationalement à travers la labellisation nationale « Territoire d'industrie » obtenue en 2019.

Face au besoin croissant de notre tissu économique en personnel qualifié, la Collectivité a envisagé le développement de son offre de formations comme :

- un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis d'une main d'œuvre exogène délicate à capter
- un levier majeur de son attractivité, à même de retenir ou attirer des jeunes et d'assurer des perspectives à notre population et à nos entreprises, en particulier industrielles.

Depuis septembre 2021 et via sa labellisation « Territoire d'Industrie », l'Intercom de la Vire au Noireau a mis en place et expérimente un campus connecté dans le cadre de l'appel à projets « Campus connecté, tiers lieux de proximité et poursuite d'études » lancé par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA) avec un accompagnement de 50 000 €/an pendant 5 ans

Le Campus connecté est un lieu d'études qui met à disposition des salles de cours équipées, où les étudiants peuvent, à partir de leur ordinateur personnel ou d'ordinateurs mis à leur disposition sur place, suivre la formation à distance à laquelle ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Les apprenants sont encadrés et accompagnés par une tutrice de façon gratuite.

Nota : depuis septembre 2024, via une convention de prestation, le tutorat du campus connecté est assuré par le GRETA-porte normande antenne de Vire.

Les locaux du campus connecté sont hébergés au sein de l'antenne de l'IUT-Grand Ouest Normandie-site de Vire dans des salles mises à disposition par celui-ci, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Caen Normandie qui accompagne ce projet depuis son commencement.

Ce projet est également soutenu par le Rectorat de l'Académie de Normandie ainsi que la Région Normandie, qui a également co-financé son amorçage.

Dans ce contexte, et alors que notre territoire pâtit d'une présence faible en établissements d'enseignement supérieur et d'un éloignement des centres universitaires plus importants, ce campus représente une opportunité de renforcer l'offre de formations sur notre intercommunalité. Au-delà, cette expérimentation s'inscrit dans une réflexion plus large de construction d'une véritable stratégie de soutien et de développement de l'offre de formations, notamment dans l'enseignement supérieur, corrélée aux besoins actuels et futurs de notre tissu économique

Il offre aux jeunes néo-bacheliers, aux salariés à la recherche de plus de qualification ou de validation des acquis professionnels, aux personnes en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi, aux décrocheurs, etc... la possibilité de trouver en proximité de nouvelles perspectives de formations universitaires à partir du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) jusqu'au Master 2 ainsi que des formations diversifiées. Enfin, il participe à s'affranchir des freins sociaux, géographiques, financiers et pédagogiques qui représentent autant d'obstacles à la poursuite d'études, notamment supérieures.

Actuellement, grâce à divers partenariats locaux, les effectifs de notre campus connecté sont en progression, avec 14 apprenants inscrits en janvier 2026 :

- 2 étudiant/es en licence : L2 et L3
- 4 étudiant/es issues de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- 4 étudiant/es en Titre Professionnel niveau 5
- 4 étudiants en Titre Professionnel niveau 4

Cette nette progression des effectifs qui intervient à la fin de l'expérimentation du dispositif « campus connecté » porte l'Intercommunalité à envisager de répondre à l'appel à candidature 2026-2029 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), avec le même budget de fonctionnement, en sollicitant des partenariats et co-financements divers : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Région Normandie, Université de Caen-Normandie, Rectorat de l'Académie de Normandie....

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Valider la poursuite du dispositif de campus connecté, avec ou sans acceptation de l'appel à candidature ministériel 2026-2029

- Donner son accord pour candidater à l'appel à candidature 2026-2029 initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI) pour la poursuite du dispositif « Campus connecté »
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès du MESRE ou de son opérateur (type Banque des Territoires, etc...), de la Région Normandie et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage par l'Intercommunalité et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté
---	--	-------------------------------------

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

